



REUNION BILATERALE DU 25 MAI 2020 DRCPN / FASMI UNSA ET SNIPAT

PRIME COVID-19

Le Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale a souhaité tenir une réunion bilatérale avec la FASMI UNSA et le SNIPAT au sujet de la prime COVID.

Petit rappel :

La loi du 25 avril 2020 a acté le principe de la prime COVID pour les fonctionnaires.

Un décret du 14 mai en a fixé **les montants de trois niveaux**, à savoir 330 euros, 660 euros ou 1000 euros.

Il reste à élaborer une instruction ministérielle, qui sera une instruction dite « chapeau », et ensuite, chaque périmètre déclinera sa propre instruction (Police, Gendarmerie, Préfectures...).

Le DRCPN nous annonce que lors d'une réunion interministérielle, la Fonction Publique a indiqué vouloir que **le nombre de bénéficiaires n'excède pas 15% des effectifs**.

Il est également préconisé de répartir le même pourcentage (environ 33%) pour chaque niveau de prime.

Il nous a également annoncé qu'une enveloppe de 14 millions d'euros était provisionnée pour la Police Nationale.

Il s'agit donc de recueillir les doléances des OS pour élaborer des critères de sélection, permettant de lister les bénéficiaires de manière juste.

Sachant que le décret vise « une implication exceptionnelle et un surcroît de travail quantifiables et objectivables ».

Le DRCPN souhaite donner des indications aux chefs de service, pour accompagner l'instruction, afin que soient privilégiés des agents particulièrement exposés.

Ainsi, certaines directions telles que la PP, la SP et les CRS pourraient être privilégiées.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Il précise également que le budget s'il n'est pas précisément prévu, ne sera pris sur aucune autre ligne budgétaire (à un moment il était question de le prendre sur la PRE mais cela ne sera pas le cas), le budget l'autorise en dépense nouvelle, même s'il ne dit pas comment elle sera financée.

Compte tenu des économies liées au retard pris dans la mise en place des concours (budgétisés sur le PLF) cette mesure sera finançable en interne, mais rien n'exclut le principe d'un abonde-ment si cela est nécessaire.

Enfin, la DRCPN souhaite pouvoir inscrire ces primes sur les payes de juillet ou août.

Celles-ci seront défiscalisées et non assujetties aux cotisations.

L'intervention du SNIPAT :

Pour le SNIPAT, depuis le début, nous avons demandé que la priorité du budget soit donnée aux personnels soignants.

En revanche, à compter du moment où le premier ministre et le ministre des comptes publics ont annoncé que 400000 fonctionnaires d'état allaient également être bénéficiaires de cette prime, nous avons immédiatement demandé que les personnels administratifs, techniques et scientifiques ne soient pas écartés.

Pour le SNIPAT, TOUS les personnels qui ont travaillé que ce soit en présentiel, en télétravail ou à distance, doivent être concernés.

Va donc se poser un problème, puisqu'avec un bornage à 15%, il n'y aura pas assez de primes rien que pour satisfaire les personnels en présentiel qui étaient souvent entre 30 et 40% dans les services de Police.

Il y a même eu des périodes au début du confinement où plus de 50% des personnels étaient présents.

Ensuite, sur les niveaux de primes, ils nous paraissent arbitraires et la différence peu justifiée.

Le SNIPAT demande donc que soit remontés au niveau du ministre et de Matignon, les revendications de réévaluation du taux de 15% de bénéficiaires.

Lors du dernier CT ministériel, le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER a précisé deux choses importantes :

*« -En premier lieu, certains ministères ont purement et simplement fermé leurs portes pendant le confinement alors que l'Intérieur était sur le pont,
-Et il faut noter qu'après les soignants, les personnels les plus mobilisés ont été ceux de l'Intérieur et plus particulièrement en Police et en Gendarmerie. »*



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Sur la base de ces déclarations du ministre, le SNIPAT demande qu'il y ait donc une pondération, et que le ministère de l'Intérieur ne soit pas limité à 15% des effectifs au même titre que les autres ministères, dont certains n'ont pas été mobilisés.

Mais de manière générale, le SNIPAT demande de faire remonter son analyse :

-Il aurait fallu faire un état de TOUS les personnels qui ont été mobilisés en présentiel ou en télétravail durant le confinement, pour chiffrer ensuite l'enveloppe nécessaire pour les gratifier.

Au lieu de cela, nous avons à faire à un gouvernement qui met de l'argent sur la table mais qui en négociant, va générer des tensions et des rancœurs dans les services.

Il y a une ineptie à débloquer un budget trop faible, de plusieurs millions d'euros, pour finalement produire un effet de mécontentement général.

En débloquent un budget équitable pour gratifier l'ensemble de celles et ceux qui avaient travaillé, le gouvernement aurait pu générer un effet positif auprès des fonctionnaires.

D'autant que les dépenses de masse salariale de la Fonction Publique sont budgétisées d'une année sur l'autre par le parlement et que le confinement n'a pas coûté d'argent supplémentaire par rapport aux dépenses liées au chômage partiel pour le secteur privé.

Le SNIPAT souligne que le secteur privé bénéficie de dépenses massives de plusieurs milliards d'euros, et qu'il est en conséquence incompréhensible de ne pas débloquer le budget nécessaire pour pouvoir gratifier tous les fonctionnaires méritants.

Nous demandons de relayer ce message en haut lieu lors des conférences interministérielles.

Par ailleurs, compte tenu des priorités que la DRCPN souhaite définir pour certaines directions particulièrement exposées, le SNIPAT demande de faire un focus particulier dans les accueils des services, où les agents ont été particulièrement exposés, dans les Compagnies Républicaines de Sécurité pour les personnels techniques exposés et assujettis aux déplacements, et dans les services de Police Technique et Scientifique.

Le SNIPAT a également demandé à ce que soient prises en considération, les situations particulières de personnels qui ont été mis sous pression même en télétravail (parfois à des heures tardives), ou qui ont dû faire du présentiel dans des conditions compliquées (transports par exemple).



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

D'une manière générale, les primes sont toujours sources de conflits et d'injustices et le SNIPAT demande de vraies négociations sur les grilles indiciaires et la valeur du point d'indice, car l'épisode du confinement, a largement démontré que les fonctionnaires qui servent souvent de variable d'ajustement budgétaire, ont répondu présents.

LE SNIPAT :

UN SYNDICAT TOUJOURS PRESENT

A VOS COTES

POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS